



Pension alimentaire dans les cas de garde partagée

Par **sogali**, le **05/03/2008** à **04:41**

bonjour,je vous explique mon cas le mieux possible.rnrnje suis séparé depuis deux ans,nous avons deux enfants,dont une que j'avais déjà quand j'ai connu M et qu'il a adoptée.rnrnA notre séparation nous avons décidé de prendre les enfants en garde partagé une semaine une semaine,M gagne environ 38 000 par année et moi 20 000,j'ai décidée de ne pas demander de pension alimentaire pour les enfants si M me laissais les allocation familliale,mais voila que M a mis une des enfants sur sont rapport d'impot et que maintenant j'ai droit a 6 mois seulement par année de pension alimentaire.rnrnj'aimerais s'avoir si j'aurais effectivement droit a une pension alimentaire pour les enfants et si vous avez une idée du montant que cela donnerais,j'ai la plus vieille de mes filles(14 ans)qui demeure avec moi a temps plein et la plus jeune(7 ans) une semaine sur deux.(nous n'étions pas marier mais conjoint de fait)